

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BOZOULS**

---

N° 27                    L'an deux mille vingt  
                              Le vingt-deux mars  
                              le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls  
                              dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
                              en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
                              Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,  
                  GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, KLEIN-TOURRETTE,  
                  LEMARCHAND  
                  MM. BARRAL, BARRILLIO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,  
                  COMBET, COSTES, FOULQUIER, MEZY, RAMES, SYCH

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M.  
Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir  
ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Commission d'Appels d'Offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et  
L.1411-5 ;

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'élire les  
membres de la commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la commission d'Appel d'Offres est composée du maire de la  
commune qui est président de la commission et de trois délégués titulaires.

Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le président a  
voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de  
suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Peuvent participer aux réunions de la commission d'Appel d'Offres des personnalités  
désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la  
matière qui fait l'objet de l'appel d'offres. Ces membres ont voix consultative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne les membres de la commission d'Appel d'Offres de la manière suivantes :

**Titulaires**

- Benoit BARRAL
- Sabine KLEIN-TOURRETTE
- Yvan BOQUIER

**Suppléants**

- Laure FARRENQ
- Hans BERTRAND
- Robert COSTES

**Certifié exécutoire**

**Transmis en Préfecture**

**Publié le 27 mars 2026**

**Et affiché le 27 mars 2026**

**Pour copie conforme,**

Le Maire,

J.L. CALMELLY



***Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »***